

Travail illégal et servitude pour dette en Inde du Sud

Isabelle Guérin, Laboratoire Population Environnement Développement (Institut de recherche pour le développement/Université de Provence) ; Institut Français de Pondichéry

Résumé

La servitude pour dette représente une forme spécifique de travail illégal. A partir de trois monographies sectorielles menées en Inde du Sud (plus précisément dans les Etats du Tamil Nadu et de Puducherry) – la récolte de canne à sucre, le moulage des briques et le séchage du riz – cet article propose une grille de lecture de la servitude pour dette. Dans le prolongement d’approches économiques dites institutionnalistes, nous suggérons de tenir compte de la dimension historiquement construite des modes d’accumulation et de régulation, où entrent en jeu des facteurs sociaux, techniques mais aussi spatiaux. Loin d’être un résidu de la « tradition », supposé disparaître avec la modernisation des processus de production, la servitude pour dette reste d’une actualité surprenante. Elle disparaît dans certains secteurs mais réapparaît dans d’autres, donnant naissance à de nouvelles formes de hiérarchie et d’exploitation. Elle s’avère parfaitement compatible avec des formes capitalistiques d’organisation de la production. Elle n’est pas non plus limitée au secteur « informel » : on trouve ce type de relations d’emploi dans des unités de production enregistrées et reconnues par la puissance publique, *via* un système de sous-traitance basé sur plusieurs principes communs : l’avance sur salaire, mais aussi le paiement en fin de saison ou du moins retardé, le paiement à la pièce, le recours à une main d’œuvre migrante recrutée par des intermédiaires de main d’œuvre qui représentent le véritable pivot de ces relations d’emploi et d’endettement. L’ambiguïté des articulations à l’Etat et à la société civile est également un facteur d’immobilisme, dans la mesure elle nourrit et entretient ces formes d’emploi illégal plus qu’elle ne les condamne.

Travail illégal et servitude pour dette en Inde du Sud

Version provisoire

Isabelle Guérin, Laboratoire Population Environnement Développement (Institut de recherche pour le développement/Université de Provence) ; Institut Français de Pondichéry

Cet article se focalise sur une forme spécifique de travail illégal – la servitude pour dette – en Inde du Sud. La servitude par dette peut être définie comme l'état d'un débiteur dans l'obligation de travailler pour un créancier gratuitement ou contre une très faible rémunération du fait d'une dette qu'il a contractée auprès de ce créancier. Malgré des interdictions successives (sous l'Etat colonial puis sous le gouvernement d'Union indienne, avec une première loi datant de 1976 et amendée en 1985 (Sankaran, à paraître), la servitude pour dette témoigne d'une persistance remarquable, même s'il est très difficile de quantifier le phénomène. A partir de trois monographies sectorielles menées en Inde du Sud (plus précisément dans les Etats du Tamil Nadu et de Puducherry) – la récolte de canne à sucre, le moulage des briques et le séchage du riz – cet article propose une grille de lecture de la servitude pour dette.

Le point de vue des travailleurs, bien évidemment essentiel, ne sera pas détaillé ici faute de place. Contentons-nous en introduction de résumer les principales tendances. A une macro-échelle, la persistance et l'émergence de nouvelles formes de servitude sont étroitement liées à la précarisation et l'informalisation croissante de l'emploi (environ 90% de la main d'œuvre indienne)¹ et à l'intensification de l'emploi migrant². Dans la mesure où le taux de sous-emploi est non seulement chronique mais grandissant (environ un tiers de la population active aujourd'hui) et fluctuant (du fait des aléas climatiques pour le secteur agricole mais également du fait de nombreuses activités réalisées en plein air et donc saisonnières), le pouvoir de négociation des travailleurs est inexistant et explique l'acceptation de ces formes d'exploitation (Heuzé, 2007a). A une micro-échelle, l'analyse du vécu de la servitude met en évidence l'absence totale de marge de manœuvre des travailleurs et de leurs familles. Leur très forte vulnérabilité est à la fois matérielle (sous-emploi chronique mais aussi absence de protection sociale³), sociale et identitaire, du fait notamment de la crise agricole, mais aussi de l'émergence d'une société de consommation désormais à portée de main tout en demeurant inaccessible (Kapadia 2002). La vulnérabilité est aussi le fruit d'un climat de violence quotidienne permanente, liée en particulier à l'absence d'institutions formelles garantissant le respect des droits individuels de base (Sen et Drèze 2002). Dans un tel contexte, clientélisme et paternalisme – dont la servitude fait partie – apparaissent souvent comme la seule alternative possible en matière de protection des plus démunis⁴.

Nous nous concentrerons ici sur le point de vue des employeurs, sans prétendre décrire de manière exhaustive le fonctionnement des secteurs⁵, mais en nous focalisant sur les points saillants. Dans le prolongement d'approches économiques dites institutionnalistes, nous suggérons de tenir compte de la dimension historiquement construite des modes

¹ Selon les estimations et les modes de calcul, l'emploi informel représente entre 86% et 93% de la main d'œuvre indienne (NCEUS, 2007, pp. 24-5).

² Un rapport récent de la Commission nationale du secteur « non organisé » (*National Commission for Enterprises in the Unorganised Sector*) met clairement en évidence l'ensemble de ces tendances (NCEUS, 2007).

³ Divers travaux menés par l'Institut Français de Pondichéry mettent en évidence l'importance considérable des dépenses de santé dans le budget des ménages, souvent source de sur-endettement ou de servitude.

⁴ Pour une étude de cas de servitude directement liée et entretenue par la violence, voir Heuzé (à paraître).

⁵ Nous nous permettons pour cela de renvoyer à d'autres travaux de l'auteur ainsi qu'à ceux de M. Roesch concernant les rizeries (*cf* bibliographie).

d'accumulation et de régulation, où entrent en jeu des facteurs sociaux, techniques mais aussi spatiaux. Si la servitude pour dette n'est pas spécifique à l'Inde, loin s'en faut, force est de constater que la structure sociale très hiérarchique et le système de caste facilitent le maintien de ces formes d'exploitation et les études de cas présentées ici confirment très largement ce constat. La dimension purement technique des processus de production est également essentielle. Dans le prolongement de plusieurs travaux à la fois historiques et contemporains, on observe tout d'abord que la servitude pour dette est particulièrement adaptée à des systèmes productifs faiblement capitalistiques et à production cyclique, et son évolution au cours du temps joue un rôle décisif d'ajustement : fidélisation de la main d'œuvre en cas de forte hausse de la production et de pénurie de main d'œuvre (exemple de la canne à sucre et des briques depuis quelques années), compression des coûts et résistance à la concurrence (exemple des rizeries). Pour autant, la servitude est loin d'être une fatalité. L'existence de différents modes de production et de gestion de la main d'œuvre au sein du même secteur dans des zones géographiques différentes montre qu'il s'agit bel et bien d'une construction sociale. C'est ici que la diversité des modes d'accumulation (définis comme la façon d'organiser la production et de répartir les surplus entre les différentes parties prenantes) est déterminante, or peu d'études empiriques se sont consacrées à ce type d'analyse. Il est intéressant notamment de constater que la servitude va de pair avec le renforcement de processus d'intégration verticale, et s'avère parfaitement compatible, via des pratiques de sous-traitance, avec l'adoption de modes de production hautement capitalistiques. Enfin la question des modes de régulation, définie ici comme l'ensemble des institutions et des normes qui ajustent en permanence les comportements individuels des différents acteurs et la logique d'ensemble du régime d'accumulation, est également un facteur dont il faut tenir compte. Nous verrons en particulier l'ambiguïté des articulations à l'Etat et à la société civile, en faisant l'hypothèse que, dans les trois secteurs étudiés, cette articulation nourrit et entretient ces formes d'emploi illégal plus qu'elle ne les condamne.

Cet article repose sur un suivi de plusieurs années des trois secteurs (de 2003 à 2007 pour les briques et la canne à sucre, de 2005 à 2007 pour les rizeries)⁶. Plusieurs modes de collecte des données combinant différentes échelles d'analyse ont été utilisés : enquêtes statistiques par échantillonnage auprès des familles de travailleurs (uniquement mouleurs de briques et coupeurs de canne), entretiens qualitatifs répétés auprès des différents acteurs, suivi de certaines familles et de certains recruteurs dans la durée, monographies d'unités de production, monographies de villages d'origine des travailleurs migrants. Comme pour toute analyse d'activité illégale, l'accès au terrain est fortement limité par la résistance des acteurs qui sont à l'origine de cette illégalité. Le choix des outils d'enquête résulte donc nécessairement d'un compromis entre ce qui est souhaitable scientifiquement et ce qui est réalisable. Il s'est par exemple révélé impossible d'enquêter de manière statistique les sécheurs de riz faute d'accès aux unités de production, fermées à clef en permanence. Il s'est également révélé difficile de faire de l'observation longue dans les briqueteries du fait de la résistance des propriétaires. A cela se rajoutent les difficultés habituelles de recueil de données chiffrées auprès de populations non seulement pauvres, aux revenus irréguliers et difficilement quantifiables, mais ayant recours à des systèmes de représentations et de catégorisation de la réalité chiffrée souvent très différents de celle du chercheur. L'intensité du travail empirique, la présence continue sur le terrain, le suivi dans la durée, la multiplication des sources d'information et l'observation intensive des pratiques (lorsque cela était possible) nous permettent néanmoins de prétendre à une vision réaliste et raisonnable des pratiques et des processus en vigueur. Les données quantitatives, collectées au prix d'un

⁶ Le travail de terrain a été effectué en partie par l'auteur. Une part importante des données a également été collectée par Venkatasubramanian, Ponnarasu et M. Roesch. Les trois recherches ont été menées dans le cadre d'un partenariat avec le Bureau International du Travail.

travail laborieux de reconstitution croisant souvent plusieurs sources, permettent de donner des ordres de grandeurs et d'illustrer les principales tendances.

Le contexte : trois études de cas

Les trois secteurs ont été choisis pour deux raisons principales. Tout d'abord, ils ont pour point commun d'être des secteurs d'activité stratégique, soit en matière d'emploi (briqueteries), soit car ils concernent des denrées considérées comme prioritaires par l'Etat Indien (sucre et riz). Ensuite ils illustrent une diversité de cas de figures : le moulage de briques et la coupe de cane sont typiques de formes de « néo-servitude », caractérisée par une relative liberté et motivée surtout par des facteurs économiques, tandis que le séchage du riz s'apparente davantage à des formes « traditionnelles » de servitude, combinant coercition, enfermement et paternalisme.

Mouleurs de briques et coupeurs de cane : des formes « douces » de servitude

Obtenir des données fiables sur le nombre de briqueteries et plus encore sur le nombre de travailleurs est un véritable défi dans la mesure où nombre d'entre elles ne sont pas enregistrées légalement et celles qui le sont déclarent une part infime de leur main d'œuvre. Les données de la *National Sample Survey Organisation*, réputées pour être les plus fiables concernant le secteur non organisé, permettent néanmoins de donner des ordres de grandeur (Prakash, à paraître). En 1999-2000, elles faisaient état d'environ 4 millions de travailleurs, soit environ 1% de la main d'œuvre indienne. Avec un effectif proche de 500 000, l'Etat du Tamil Nadu concentre plus de 12% de la main d'œuvre totale et observe l'une des plus fortes croissances, à la fois en termes absolus (7,51% entre 1993-94 et 1999-00)⁷ et relatifs (la proportion de travailleurs des briques par rapport à la population active totale est passée de 1,15% en 1993-94 à 1,77% en 1999-00). Nous nous sommes focalisés sur les briqueteries de la banlieue de Chennai (district⁸ de Tiruvallur), l'une des deux poches de production de l'Etat⁹, et sur les mouleurs originaires du district de Villupuram (200 km au Sud) (*voir la carte en annexe*).

Après le Brésil, l'Inde est le second producteur de cane à sucre. Il s'agit de la seconde agro-industrie du pays. La production occupe 2.2% des surfaces cultivées, soit environ 4 millions d'hectares et 35 millions de producteurs. Après l'Uttar Pradesh et le Maharashtra, le Tamil Nadu est le troisième Etat producteur, avec deux principales zones de production situées dans le centre (districts de Villupuram et Cuddalore, environ 30% des surfaces cultivées) et le sud (districts de Madurai et alentours, avec environ 10% des surfaces cultivées). On estime que la coupe de cane occupe environ 130 000 travailleurs chaque année, pour une période d'environ 6 mois. Considéré comme un secteur prioritaire, la production de sucre en Inde a toujours été fortement organisée et régulée par le gouvernement indien. Entre autres mesures, la question des prix minimums de production fait l'objet de débats et de polémiques permanents entre les producteurs, les raffineries et l'Etat. Chaque année la question est posée à nouveau et donne lieu à de vives polémiques, très largement médiatisées. Simultanément, il est frappant de constater que la question des conditions d'emploi des moissonneurs n'intéresse personne¹⁰, alors que dans nombre de cas, leurs conditions de travail et de vie sont

⁷ Croissance d'autant plus remarquable que les secteurs créateurs d'emploi sont rares (NCEUS, 2007).

⁸ Les districts sont les équivalents administratifs des départements français.

⁹ Avec la ville de Madurai, au Sud de l'Etat.

¹⁰ Contrairement aux briqueteries qui ont fait l'objet de nombreuses recherches. Voir notamment les travaux de Deliége (1989) au Tamil Nadu (mais l'auteur se focalise sur les unités "traditionnelles" de fabrication, les multiples travaux de Berman au Gujarat (1996, 2003), ceux de Gupta (2003) et D. P. Singh (2005) en Haryana, J.

misérables. Qu'il s'agisse des autorités publiques ou des ONG, l'argument est le même : la servitude ne concernerait que le secteur « informel », et il n'est pas pensable que les raffineries, parties prenantes non seulement du secteur formel mais d'un secteur formel en partie public, aient recours ou encouragent ce type de pratiques.

2) Formes typiques de néo-servitude

Les deux secteurs se caractérisent par le recours intensif à une forme spécifique de gestion de main d'œuvre, qualifiée depuis les travaux de Jan Breman (1996) de « néo-servitude ». Par contraste avec des formes antérieures de servitude inscrites dans un ensemble de relations de droits et d'obligations dont la dette n'était qu'une composante, les relations d'emploi en vigueur ici sont beaucoup moins personnalisées, souvent de nature temporaire (et non héréditaires) et motivées davantage par des facteurs économiques que sociaux ou politiques. Cette néo-servitude se caractérise par plusieurs composantes qui rendent la main d'œuvre à la fois extraordinairement flexible et docile. Il s'agit d'une main d'œuvre migrante saisonnière, souvent familiale ; le paiement se fait à la pièce et en fin de saison ; les travailleurs et leurs familles sont recrutés, non pas directement par les unités de production ou de transformation, mais par des intermédiaires de main d'œuvre originaires de la même zone géographique et souvent du même groupe social par le biais d'une avance sur salaire, dont l'essentiel est distribué en saison creuse. Dans le cas des briqueteries, les intermédiaires de main d'œuvre sont en lien avec les propriétaires des briqueteries, qui déterminent la quantité de main d'œuvre nécessaire et assurent une partie du financement des avances. Dans le cas des coupeurs de canne, les intermédiaires de main d'œuvre jouent également un rôle décisif, mais ce sont les raffineries (et non pas les agriculteurs) qui contrôlent le processus. Au cours de la saison les travailleurs n'ont droit qu'à une allocation hebdomadaire supposée survenir à leurs besoins essentiels. A la fin de la saison, les comptes sont soldés : la production de la saison détermine la rémunération totale, de laquelle est déduite le montant des avances ainsi que la somme des allocations hebdomadaires. Le solde peut être nul, négatif – les travailleurs devront revenir l'année suivante – ou positif : les travailleurs reviennent avec une épargne.

Les données collectées en 2004 et reconstituant l'évolution des salaires et des avances depuis 2000 montrent que non seulement l'avance représente l'essentiel du salaire, mais que sa proportion augmente au fil du temps. En 2004 pour les mouleurs de briques, l'avance représentait près de 60% du montant total de la rémunération (contre 50% en 2000), l'allocation hebdomadaire 37% et le solde ne comptait que pour 2% (contre 5% en 2000). Pour les coupeurs de cane, l'avance représentait près de 77% en 2004 (contre 64% en 2000), l'allocation hebdomadaire 27% (contre 35% en 2000) et le solde était négatif. Il ne s'agit que de moyennes qui masquent de fortes disparités (avec des travailleurs fortement endettés et d'autres capables de revenir avec une épargne substantielle) : elles ont néanmoins pour mérite de mettre en évidence une dépendance de plus en plus forte des travailleurs à l'égard du secteur.

3) Conditions de travail et de vie : une forme « douce » de servitude

Dans les deux cas, la majorité des travailleurs sont de caste *paraiyar*, considérée comme l'une des plus basses castes au Tamil Nadu. Quel que soit le critère retenu (revenu, patrimoine, vulnérabilité), et même s'il existe une certaine disparité, toutes les familles peuvent être considérées comme « pauvres »¹¹. En 2004, les revenus annuels sont compris

John and N. Ateeq (2003) et M. Singh (1997) au Punjab, Prakash (à paraître) dans plusieurs Etats du Nord de l'Inde, ou encore ceux de Shah (2006) au Jharkhand et au West Bengal.

¹¹ Les données présentées sur des enquêtes menées auprès d'environ 300 familles de mouleurs et de coupeurs de canne. Les résultats sont sensiblement les mêmes pour les deux secteurs, les coupeurs de canne étant néanmoins tendance à être légèrement plus pauvres économiquement parlant que les mouleurs de briques. Pour éviter

pour la majorité (entre 80 et 90%) entre 10 000 et 30 000 Rs¹². Une minorité (5 à 10%) est dans une position légèrement meilleure en termes de revenus et pour la plupart d'entre eux, le revenu additionnel provient de la terre : la famille dispose d'un petit lopin qu'elle arrive à exploiter. Pour autant, être propriétaire n'est en rien un gage de sécurité compte tenu de la très faible rentabilité de l'agriculture : entre 30 et 40% exploitent la terre, mais plus des deux tiers en tirent des revenus très limités voire des pertes une année sur deux. Les mieux lotis, mais ils sont très peu nombreux (3 à 5%), peuvent compter sur un emploi en ville relativement régulier. Tous les autres (50 à 60%) sont travailleurs journaliers, la plupart dans l'agriculture avec des revenus en saison creuse limités, irréguliers et aléatoires. Au-delà des revenus, dont les montants sont difficiles à connaître (les travailleurs eux-mêmes sont incapables d'estimer leurs revenus annuels) les différences se jouent en termes de patrimoine et en particulier d'habitat : la majorité (60% à 70%) se contente d'une maison *kacha* (argile et chaume), les autres ont des maisons *pakka* (murs en dur et parfois toits en tuile) mais la moitié d'entre eux l'ont acquise *via* une subvention gouvernementale.

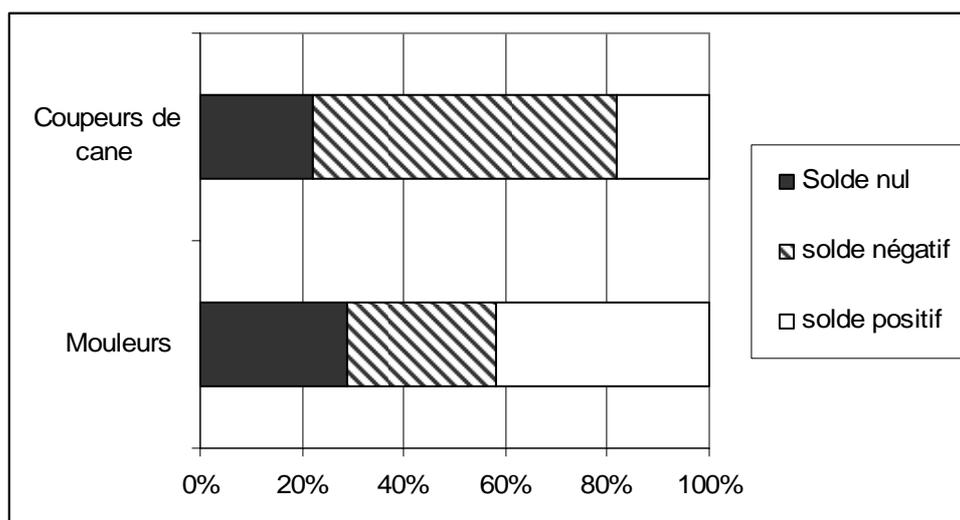
Les revenus tirés de la migration saisonnière représentent en moyenne 60 à 90% des revenus globaux des familles (80 à 90% pour les plus vulnérables, c'est-à-dire ceux qui ne sont que travailleurs journaliers ou pour lesquels l'agriculture n'est pas rentable. Ces maigres revenus s'acquièrent au prix de très longues journées de travail (12 à 16 heures par jour pour les mouleurs, dont une moitié effectuée de nuit ; 15 à 18h pour les coupeurs de canne). La majorité des travailleurs travaillent six jours sur sept. Pour les mouleurs de briques, l'intensité du travail, l'exposition permanente au soleil, à la poussière et la chaleur des fours, l'absence d'eau potable et enfin la mauvaise qualité de la nourriture surexposent les travailleurs à diverses maladies, en particulier dysenterie, allergies et maladies de peau, fièvres, douleurs musculaires. Pour les coupeurs de canne, à l'intensité physique du travail de coupe s'ajoutent des conditions de vie misérables (habitat collectif en tente, promiscuité difficilement imaginable, absence totale d'hygiène). Dans les deux cas, la majorité des travailleurs se considèrent victimes de harcèlement, principalement de nature verbale (les deux tiers) mais aussi de nature physique (un tiers) voir sexuelle (quelques cas). Le fait qu'ils ne soient pas suffisamment productifs mais aussi qu'ils souhaiteraient quitter le lieu de production pour quelques jours (maladie, festival ou cérémonie au village) sont les principaux sujets de conflits. Aux dires d'environ un tiers d'entre eux, l'interdiction de mobilité est totale, tandis que les autres parviennent à négocier exceptionnellement quelques jours de repos.

Concernant les salaires, comme indiqué précédemment ils sont distribués en fin de saison déduction faite des avances. De ce fait la plupart reviennent non seulement les mains vides mais endettés pour la saison suivante. En 2004, près d'un tiers des mouleurs de briques étaient dans cette situation, 42% avaient réussi à épargner et un peu moins d'un tiers avaient un solde nul. Concernant les coupeurs de canne, la dépendance est plus forte encore : 60% d'entre eux étaient encore endettés en fin de saison, contre un peu plus de 20% avec un solde nul et les autres (un peu moins de 20%) avaient réussi à revenir avec un peu d'épargne.

Graphique 1. Le solde en fin de saison pour les mouleurs de briques et les coupeurs de canne

d'alourdir la présentation, nous n'avons pas distingué les données et nous nous sommes contenté de donner des ordres de grandeur.

¹² Soit 175 à 525 euros. Précisons néanmoins qu'il n'est guère pertinent de donner l'équivalent en euros du fait de la disparité de pouvoir d'achat. A titre de comparaison, le seuil officiel de pauvreté en Inde était fixé en 2004 à environ 20 000 Rs par famille (pour une famille de 5 personnes) sachant qu'il est évident que ce montant est fortement sous-évalué : un niveau de vie décent supposerait plutôt un revenu de 50 000 Rs. Ici encore, collecter des données fiables relève du défi. Suivre les familles dans la durée et reconstituer avec elles leurs calendriers de travail tout en ayant une bonne connaissance du contexte socioéconomique et surtout agricole local permettent d'aboutir à un résultat convenable.



Environ 50% des familles de mouleurs emmènent leurs enfants et les font travailler à partir de l'âge de 5/6 ans. Le travail des enfants permet de produire davantage ou plus vite, de rembourser plus rapidement l'avance mais aussi d'en obtenir davantage (environ 1000 Rs par enfant en 2004) et les parents ne s'en cachent pas¹³. Quant aux coupeurs de canne, la majorité des enfants suivent mais ne travaillent pas ou très peu, l'activité étant bien trop physique. Eventuellement ils aident à ramasser les feuilles sèches et à nouer les bottes de tiges de canne, mais aucun d'entre eux n'est scolarisé.

Le séchage du riz

Alors que la production de riz reste un secteur prioritaire en Inde (l'Inde est le second producteur au monde), il est surprenant qu'aucune étude (à notre connaissance) n'ait été menée sur les conditions d'emploi des travailleurs qui assurent sa transformation, et plus particulièrement le séchage lorsque celui-ci se fait de manière manuelle. Il est pourtant probable que ce soit l'une des formes les plus abjectes d'exploitation de la main d'œuvre indienne. Contrairement aux cas précédents, les travailleurs sont embauchés de manière permanente et vivent en continu sur le lieu de production. Il n'y a pas d'intermédiaire de main d'œuvre et la relation employeur/employé est typique d'une certaine forme de paternalisme, où des travailleurs sur-exploités sont néanmoins reconnaissants à l'égard d'un employeur qu'ils considèrent bienveillant voire généreux. Ce dernier représente une figure protectrice dans un univers hostile et incertain, mais qu'il a lui-même créé. Des familles entières sont parquées dans des unités de production fermées à clef, composées de hangars de stockage et de cours intérieures destinées au traitement du riz. Hommes, femmes et enfants vivent au rythme du séchage du riz, dans des conditions de travail et de vie difficilement imaginables, et souvent depuis deux voire trois générations. Leur exclusion sociale est quasi-totale. Non seulement l'enfermement les coupe de toute relation avec le monde extérieur, leur famille et leur village natal, mais le rythme infernal de travail empêche toute vie de famille digne de ce nom. Toute sortie est exceptionnelle et sévèrement contrôlée, mais nombre de travailleurs n'en éprouvent même pas le besoin, faute de contact mais aussi du fait d'une forte appréhension d'un monde extérieur que beaucoup n'ont jamais connu. Les journées de travail

¹³ Pour plus de détails sur le travail des enfants dans ce secteur au Tamil Nadu, voir Bhukhut et Ballet (2006).

sont de 13 à 16h, dont une partie de nuit, et parfois plus en cas de commande massive. Le paiement se fait à la pièce, en partie en liquide et en nature. L'équivalent journalier est de 36,8 roupies (soit 2,54 roupies de l'heure)¹⁴. Sous la pression de certaines ONG, il arrive que des écoles de fortune soient organisées à proximité des sites de production, mais il semblerait que les enfants soient très nombreux à travailler. Ils n'ont pas de tâche précise, mais soulagent leurs parents en participant au balayage des aires de séchage puis à l'étalage le riz. Les conditions sanitaires sont déplorables et les cas de tuberculose très fréquents, en particulier pour les enfants et les personnes âgées. L'endettement est également au cœur de la relation d'emploi. Non seulement le recrutement est souvent basé sur une avance initiale, mais la faiblesse des rémunérations oblige les travailleurs à réclamer régulièrement de nouvelles avances, l'endettement total devenant rapidement impossible à rembourser et atteignant plusieurs années de salaire. Nous nous sommes focalisé ici sur les rizeries de la banlieue de Chennai (district de Tiruvallur, qui compte 200 à 300 unités de séchage manuelles, embauchant environ 10 000 travailleurs). Cette zone semble être la seule de l'Etat du Tamil Nadu où les employeurs aient recours à la servitude comme mode de gestion de la main d'œuvre.

Quand peut-on parler de servitude? Les conséquences de la dette sur les conditions d'emploi

Dans le contexte indien, la définition de la servitude a fait l'objet de débats multiples, tant d'un point de vue académique que politique, l'essentiel des controverses se cristallisant sur la dimension volontaire (ou pas) de la relation. D'un point de vue académique, les réflexions des années 80 et 90 ont été marquées par de nombreux débats opposant libéraux/néo-classiques et marxistes/structuralistes. Pour les premiers, l'absence de coercition non économique suffisait à attester d'une relation d'emploi « libre », voire mutuellement avantageuse (pour l'employeur et l'employé)¹⁵, tandis que pour les seconds, le simple fait qu'il y ait endettement suffisait à attester de l'absence de liberté¹⁶. Certaines positions plus nuancées font l'hypothèse que la dette est source d'asservissement dans des modes de production « traditionnels », mais qu'elle cesse de l'être dès lors que le système de production se modernise¹⁷. Des réflexions plus récentes proposent de rompre définitivement avec des définitions et des conceptualisations abstraites et décontextualisées¹⁸. Comme le suggère Ravi Srivastava, ce n'est pas la dette à elle seule qui peut définir le caractère libre ou pas de la relation¹⁹, mais plutôt les *conséquences* de cette dette sur le degré de dépendance des travailleurs (Srivastava à paraître).

Qu'observe-t-on ici ? L'endettement est bel et bien l'élément qui permet aux employeurs de maintenir des salaires et des conditions de travail misérables, et la comparaison avec d'autres modalités de recrutement présentes dans les secteurs étudiés ici ne laisse aucune ambiguïté.

Concernant les mouleurs de briques, la majorité des mouleurs sont migrants. Il arrive néanmoins qu'en cas de pic de production, les employeurs aient recours à de la main d'œuvre locale. Le recrutement se fait alors à la journée et sans avance, le paiement est immédiat, le salaire est toujours à la pièce mais nettement supérieur à celui des migrants : environ 30% d'après nos observations. On observe également que le pouvoir de négociation des travailleurs, lorsqu'il existe, se focalise non pas sur les salaires (que ce soit le montant ou le principe du paiement en fin de saison) mais sur les avances. Le secteur des briques, nous

¹⁴ A titre de comparaison, le salaire minimum pour un travailleur agricole est fixé à 80 roupies.

¹⁵ Voir les travaux de Bardhan (2001), particulièrement représentatifs de cette position.

¹⁶ Voir en particulier la position de Brass (1990).

¹⁷ Voir par exemple Rao (1999a, 1999b).

¹⁸ Pour une revue de la littérature, voir Lerche (2007).

¹⁹ Celle-ci étant par ailleurs très fréquente en Inde, voir à ce sujet Servet (2007).

l'avons vu, a connu une forte croissance au cours des dernières années, en particulier dans l'Etat du Tamil Nadu. Alors que le cours des briques a doublé entre 2000 et 2006, nos données d'enquêtes révèlent que les revenus²⁰ par tête augmentent à peu près au rythme de l'inflation (entre 3 et 5% par an). Les montants des avances, en revanche, augmentent plus rapidement, d'environ 6,5% par an entre 2000 et 2004, et il semblerait que cette hausse ait été plus forte encore au cours des deux dernières années. Les conséquences de ce décalage entre l'évolution des avances et des salaires sont doubles. D'une part, le tiers des familles augmente au fil des années le nombre de migrants alors que la tendance inverse est exceptionnelle (3%). D'autre part, les familles sont de plus en plus nombreuses à revenir endettées en fin de saison : elles étaient une minorité en 2000 (près de 4%) alors qu'en 2004, elles représentent près d'un tiers de notre échantillon (29%) et il est fort probable que cette proportion se soit encore accrue en 2006. La dépendance des migrants à l'égard du secteur (tant en termes de membres actifs impliqués que d'endettement) est donc croissante.

Il ne s'agit que de tendances générales dans la mesure où les moyennes annoncées masquent des disparités relativement fortes entre familles, tant au niveau des avances, des revenus que des soldes. Une chose est néanmoins certaine : le pouvoir de négociation des travailleurs s'exerce essentiellement sur les avances. Les tentatives de discussions sur le montant du salaire à la pièce sont exceptionnelles et semblent vouées à l'échec. Sur ce point, la solidarité entre propriétaires de briqueterie fonctionne de manière remarquable : les augmentations sont décidées de manière collective au niveau du Tamil Nadu par la branche régionale de l'association des employeurs (*Brick and Tile Manufacturers Association*). Les propriétaires disent être liés par un accord tacite et aucun d'entre eux, disent-ils également, ne se permettrait de dévier à cette règle : c'est bel et bien l'avance qui permet de fidéliser les travailleurs, et éventuellement quelques cadeaux distribués en fin de saison (alcool, vêtements). Par ailleurs le montant du salaire à la pièce est fixé chaque année en fin de saison : du côté des travailleurs, négocier avant le départ n'a donc pas de sens. La crainte de ne pas être payé en fin de saison ou d'être dupé ainsi que l'absence de coût direct (il n'y a pas de taux d'intérêt sur l'avance) sont deux arguments supplémentaires avancés par les travailleurs lorsqu'ils essaient d'obtenir le montant maximal d'avance, quitte à revenir endettés en fin de saison. Quant au concept de négociation collective, il est inexistant. Les travailleurs originaires du même village sont dispersés dans des sites de production différents, souvent à la demande des propriétaires, justement très méfiants face aux risques de regroupement et d'action collective. Nous n'avons jamais rencontré de syndicats impliqués sur les questions de salaire dans les briqueteries de la zone étudiée. C'est le recruteur qui est supposé représenter les travailleurs auprès du propriétaire des briqueteries. Non seulement sa propre marge de manœuvre est fort limitée, mais il essaie d'abord et surtout de négocier sa propre commission. Les rares fois où il s'exprime au nom des travailleurs, la question des rémunérations est bel et bien évoquée²¹ mais elle porte sur le nombre de briques considérées comme « endommagées » lors de la production, technique usuelle employée par les propriétaires de briqueterie pour réduire les rémunérations.

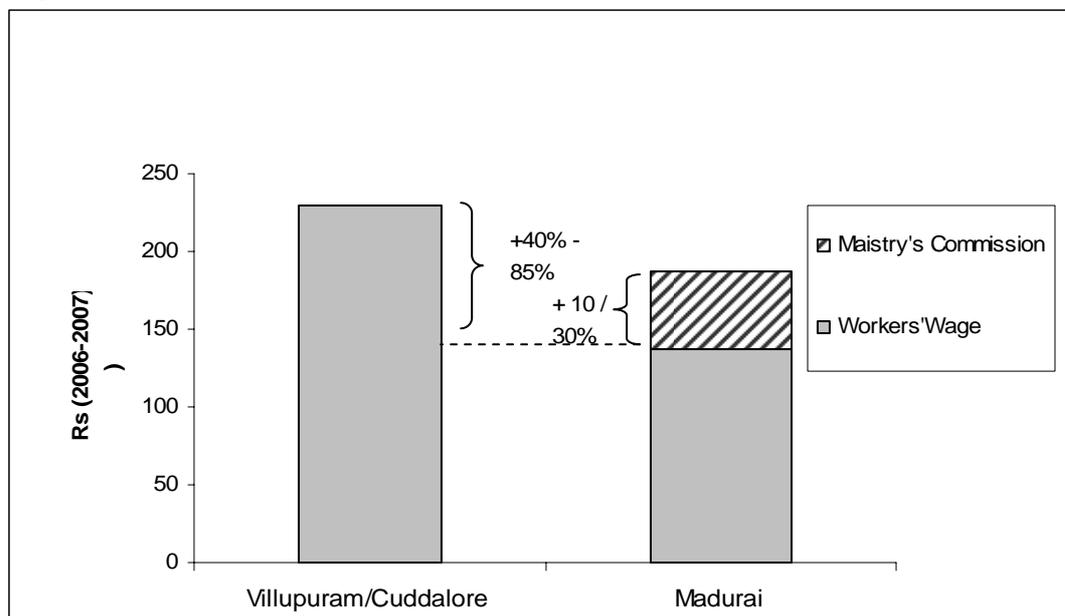
Pour les coupeurs de cane, on observe exactement le même scénario. Alors que la production de cane a fortement augmenté au cours des quatre dernières années, les conséquences se mesurent essentiellement en termes d'augmentation du montant des avances (avec ici aussi une dépendance de plus en plus forte des travailleurs à l'égard de leur recruteur). Par ailleurs, il est intéressant de constater que le recours à une main d'œuvre

²⁰ Il est extrêmement difficile d'obtenir des données fiables sur les avances et les revenus, la meilleure méthode que nous avons trouvée a consisté à nous appuyer sur les carnets de compte des recruteurs et à les confronter aux propos des travailleurs.

²¹ Les autres sujets de négociations portent sur les conditions de vie (logement, accès à l'électricité, etc.) et de travail (approvisionnement régulier en matière première, principalement l'eau et le sable)

migrante n'est pas systématique et que celle-ci est bien mieux payée que ceux qui migrent. D'après nos analyses, la différence entre la rémunération des migrants et des locaux varie de 40 à 85% et ceci pour deux raisons principales : l'endettement des travailleurs et la présence (ou pas) des intermédiaires de main d'œuvre. Lorsque les travailleurs sont embauchés localement, ils ne reçoivent pas d'avance, ils négocient directement les conditions d'emploi et en particulier les salaires avec le propriétaire terrien, et enfin ils sont payés immédiatement. Les migrants en revanche n'ont guère de contact direct avec les propriétaires terriens. Ce sont les recruteurs qui assurent l'ensemble des négociations : ils sont les figures incontournables de la migration saisonnière, mais leur rôle d'intermédiaire a un coût, or celui-ci est entièrement supporté par les travailleurs. En termes de salaires, on observe deux différences fondamentales entre la main d'œuvre migrante et locale, chaque mode de gestion correspondant à des zones géographiques distinctes. D'une part les montants du tarif à la pièce sont nettement supérieurs (environ 30%), la différence venant à la fois de contraintes techniques différentes (dans les zones ayant recours à une main d'œuvre migrante, les surfaces de production sont plus dispersées et plus petites ce qui implique des coûts de production supérieurs) mais aussi d'un pouvoir de négociation limité pour les travailleurs. Le recruteur est supposé négocier à leur place mais en pratique, il négocie surtout sa propre rémunération, un « bonus » indexé sur le montant total de la production de son groupe de travailleur. D'autre part les recruteurs prélèvent sur le montant du tarif à la pièce une commission (qui s'ajoute à la rémunération précédente) variant de 10 à 30%. Le cumul de ces deux différences (salaire à la pièce plus élevé et commission du recruteur) implique un manque à gagner de 40 à 85% pour les travailleurs migrants.

Figure 2. Différence de salaire entre travailleurs locaux (Villupuram/Cuddalore) et migrants (Madurai)



Quant aux travailleurs en charge du séchage du riz, leur situation de dépendance quasi-totale à l'égard de l'employeur exclut toute forme de discussion. L'idée même de négocier leur semble complètement incongrue. Lorsqu'ils osent se plaindre, la réponse des employeurs est souvent la même : comment peuvent-ils se plaindre de leur salaire alors que l'employeur fait preuve de générosité en leur octroyant non seulement un toit, mais des avances régulières.

Notons également dans les trois cas l'absence de transparence et les techniques diverses utilisées par les employeurs pour rogner encore davantage les salaires. Nous avons mentionné plus haut la déduction systématique (mais jamais vérifiée) des briques « endommagées », elle représente en général environ 5% de la production. Dans la coupe de cane, les négociations relatives aux salaires se font à l'insu des travailleurs ; d'après nos enquêtes, 85% des travailleurs disent ne pas connaître le montant du salaire la pièce. Le pesage (le salaire à la pièce porte sur le poids de cane coupée) ne se fait pas sur place mais à la raffinerie, et les coupeurs n'ont aucun moyen de vérifier. Les arrangements tacites entre recruteurs et raffineries sont fréquents, les premiers acceptant de sous-estimer le tonnage moyennant une rémunération personnelle supérieure. Enfin le salaire fait partie d'un « package » global comprenant transport, hébergement, nourriture, certains frais médicaux, tout ceci étant pris en charge en partie par le recruteur, le propriétaire terrien et/ou les raffineries, mais les travailleurs ne savent jamais très bien qui paie quoi. Dans les rizeries, le comptage des sacs de riz séchés est irrégulier : il se fait toutes les deux ou trois semaines et non pas après chaque cycle de production (trois jours). Les lieux de stockages sont de taille restreinte, les nouveaux sacs sont mélangés aux anciens, ce qui rend le comptage et les éventuelles contestations difficiles.

La dimension sociale de la servitude

La relation hiérarchique entre employeurs et employés est de toute évidence un des facteurs explicatifs. Toutes les études relatives à la servitude ont mis en évidence la sur-représentation des « *scheduled castes* » et les « *scheduled tribes* », catégories administratives officielles supposées regrouper les « basses » castes et ce qu'on appellerait en France les minorités ethniques²². Cette sur-représentation s'explique en premier lieu par la plus grande pauvreté, à l'échelle indienne, de ces catégories sociales (NCEUS 2007). Elle s'explique également par la permanence de relations de type hiérarchique. Même lorsque la relation est de nature quasi exclusivement économique (comme dans le cas des mouleurs de briques et des coupeurs de cane), on peut faire l'hypothèse que les relations d'asservissement n'émergent que dans des contextes où les liens de subordination sont historiquement et socialement ancrés dans l'imaginaire collectif, tant celui des travailleurs que des employeurs, pour les rendre acceptables (Servet 2007). La segmentation très marquée des marchés locaux de l'emploi en fonction de l'appartenance de caste, caractéristique forte du paysage indien de l'emploi et que l'on retrouve avec force ici, accentue le processus.

Limitons nous ici à l'exemple du séchage de riz. Alors que les rizeries du Nord Ouest du Tamil Nadu décrites ici (district de Tiruvallur) ont massivement recours à la servitude, celles du district de Villupuram (environ 200 km plus au Sud) et de l'Etat de Puducherry (enclave au sein de l'Etat du Tamil Nadu, également située à environ 200 km plus au Sud) reposent sur un mode d'organisation et de gestion de la main d'œuvre radicalement différent et sans aucune forme de servitude. En bref, alors que les rizeries de Tiruvallur ont opté pour un mode de production continu assuré par les mêmes travailleurs (qui sont donc obligés d'être présents en permanence), les rizeries de Villupuram et de Puducherry ont opté soit pour une rotation de la main d'œuvre pour chaque cycle de production (Villupuram), soit pour une division du travail entre hommes et femmes (Puducherry). Dans les deux cas, aucune présence permanente n'est requise : les travailleurs sont présents soit le temps d'un cycle de production (Villupuram), soit de jour ou de nuit uniquement : c'est le cas à Puducherry, où les hommes sont en charge de la préparation en amont (trempage, ébullition du riz) qui se fait de nuit, les femmes sont en

²² Pour une revue de la littérature mettant en évidence la sur-représentation des SC et des ST dans les travailleurs asservis, voir Srivastava (2005). Voir également Byres et al. (1999) et Breman, Guérin et Prakash (à paraître), deux ouvrages collectifs regroupant plusieurs études de cas qui mettent systématiquement en avant la hiérarchie de caste. Pour une analyse historique, voir Pouchepadass (à paraître).

charge du séchage qui se fait de jour uniquement. Dans les deux cas, les travailleurs ne sont pas du tout en situation d'asservissement : ils ne sont pas endettés, ils sont payés régulièrement et la plupart exercent d'autres activités génératrices de revenu, le séchage n'étant qu'une activité d'appoint. Les salaires sont tout aussi misérables (entre 2 et 3 roupies de l'heure) mais les conditions de travail sont nettement meilleures, et les travailleurs acceptent d'être aussi mal payés dans la mesure où il s'agit d'un emploi secondaire. Plusieurs raisons expliquent cette diversité de modes de gestion de la main d'œuvre. Les contraintes spatiales sont un premier facteur. Les rizeries du district de Tiruvallur souffrent d'un éloignement plus marqué des lieux de production du riz (ce qui engendre des surcoûts et incite donc à une compression des coûts). Elles sont situées en zones rurales, dans l'arrière pays et à l'abri de tout regard inquisiteur : cet isolement autorise des pratiques d'exploitation aussi dramatiques, tout en les encourageant : il est plus difficile pour les employeurs de trouver une main d'œuvre disponible, déjà assurée d'un emploi principal et prête à travailler de manière irrégulière à très bas prix. Pour contourner le problème, les employeurs ont donc été recruter auprès d'une communauté réputée pour son savoir-faire en matière de séchage du riz mais aussi pour son degré de marginalisation sociale. La plupart des travailleurs sont d'origine Irular, réputée pour être l'un des groupes sociaux les plus vulnérables du Tamil Nadu. Historiquement, les Irulars vivaient en forêt et étaient spécialisés dans la chasse aux rats et aux serpents, la cueillette de miel, de plantes médicinales et de racines. Comme nombre de communautés vivant en forêt, les Irulars ont progressivement été incités à migrer en plaine (souvent par la force), souvent au nom de considérations environnementales. La plupart d'entre eux ont eu bien du mal à s'intégrer et souffrent aujourd'hui d'une exclusion sociale très forte. Dans l'imaginaire collectif, les Irulars sont considérés comme des gens « rustres », peu éduqués, noir de peau (irul signifie « sombre »). Originaires d'Andhra Pradesh, peu d'entre eux parlent le tamoul. Ils vivent souvent à l'écart des villages, dans des maisons de fortune où ils ne restent que de manière temporaire, se déplaçant au gré des opportunités d'emploi. En offrant emploi et logement permanents, les employeurs n'ont donc guère de mal à embaucher les Irulars et plus encore à les garder en dépit de leurs pratiques d'exploitation. Faute d'attaches, de réseaux sociaux et d'opportunités en matière d'emploi, la dépendance à l'égard des employeurs reste la moins mauvaise des alternatives.

Processus de production et modes d'accumulation

Certains systèmes de production, du fait de contraintes techniques, sont plus favorables que d'autres à l'asservissement. Dans la mesure où la servitude est un moyen de compresser les coûts du travail, on la trouve en priorité dans des activités peu capitalistiques et fortement intensives en main d'œuvre²³. En agriculture par exemple, les contraintes d'irrigation manuelle ont longtemps justifié le recours à une main d'œuvre permanente, la servitude étant un excellent moyen de garantir la disponibilité des travailleurs (de jour comme de nuit) à moindre coût²⁴. Le séchage du riz, lorsqu'il est fait manuellement, implique des contraintes similaires. L'activité en elle-même suppose une main d'œuvre intensive et permanente mais c'est aussi la qualité finale du riz (quantité de riz brisé, longévité de conservation, texture et goût) qui en dépend. Le riz est séché au soleil immédiatement après avoir été trempé et bouilli, afin d'éviter les moisissures. Les grains sont étalés au soleil pendant plusieurs jours, régulièrement retournés mais avec grande précaution afin d'éviter les brisures et de garantir l'homogénéité des grains. Dans l'organisation du travail retenue à Tiruvallur, cette chaîne d'activité (trempage, ébullition, séchage) est assurée par les mêmes travailleurs et suppose

²³ Même si ce n'est pas systématique: la servitude peut aussi être un moyen de garantir la fidélité d'une main d'œuvre qualifiée et difficile à trouver, comme par exemple dans le secteur du tissage (De Neve 2005).

²⁴ Voir par exemple Cederlof (1997) pour un exemple historique au Tamil Nadu. Voir Rammohan (à paraître) pour un exemple au Kérala.

une présence continue : trempage et ébullition ont lieu de nuit afin que le séchage puisse démarrer au lever du soleil, chaque cycle dure environ trois jours et les cycles s'enchaînent en continu afin d'optimiser le fonctionnement des marmites.

Pour les activités saisonnières (non seulement l'agriculture mais des activités industrielles menées en plein air dans un contexte climatique tropical), la servitude pour dette est un moyen de garantir la fidélité de la main d'œuvre sur des périodes limitées, et cette technique est d'autant plus efficace lorsque le processus de production est continu et supporte difficilement des interruptions. C'est le cas du moulage de briques et de la coupe de canne²⁵. Les briques moulées sont ensuite destinées à être cuites dans des cheminées situées sur le même site : une rupture d'approvisionnement des cheminées implique des coûts considérables. Aussitôt coupée, la canne est destinée à être pressée et transformée en sucre dans des raffineries et là aussi, les ruptures d'approvisionnement sont fort coûteuses. L'avance et le paiement en fin de saison garantissent la présence des travailleurs tout au long de la saison, tandis que le principe du salaire à la pièce est supposé assurer une certaine productivité tout en transférant une partie des risques sur les travailleurs.

Il a longtemps été avancé que la servitude ne se justifiait que pour des modes de production « traditionnels » et peu capitalistes, et que la modernisation des processus de production conduirait spontanément à sa disparition²⁶. Ce raisonnement est sans aucun doute valable dans certains contextes. Ainsi dans le cas du séchage du riz, les unités de production qui ont opté pour la mécanisation n'ont effectivement pas recours à de la main d'œuvre asservie. Ce schéma évolutionniste est néanmoins loin d'être systématique. Plusieurs travaux ont démontré que l'intensification de modes d'accumulation de type capitaliste, bien loin de conduire à la sécurisation et à l'amélioration des conditions de travail, était au contraire parfaitement compatible avec la surexploitation de la main d'œuvre et la persistance de relations de servitude²⁷. C'est exactement le cas de deux des secteurs étudiés ici, le sucre et le riz, qui figurent parmi les premiers secteurs agro-industriels de l'Inde.

Dans le cas du sucre, la différence entre les deux modes de recrutement (main d'œuvre migrante *versus* main d'œuvre locale) est essentiellement liée à deux modes d'accumulation distincts et plus précisément au degré d'intégration verticale de la filière. Le secteur est basé sur un système triadique, impliquant agriculteurs, raffineries et autorités publiques (Landy, 2006). En amont, les autorités publiques encadrent très étroitement la production et jouent un rôle incitatif essentiel, tant auprès des producteurs (en particulier par le biais de crédits subventionnés²⁸ et de garantie de prix minimum) que des raffineries (par le biais d'exonérations fiscales, de subventions, etc.). En aval, les producteurs dépendent des raffineries pour l'écoulement de leur production et ne démarrent la coupe qu'après signature d'un contrat avec une raffinerie. Les producteurs ayant recours à une main d'œuvre locale (exemple des districts de Villupuram et de Cuddalore) sont relativement indépendants des raffineries et la plupart embauchent eux-mêmes les moissonneurs au moment des récoltes. En revanche ceux qui s'appuient sur une main d'œuvre migrante (exemple du district de Madurai, dans le sud de l'Etat du Tamil Nadu, qui dépend à environ 80% de migrants) sont fortement dépendants des raffineries. Ce sont elles notamment qui assurent la gestion de la main d'œuvre, à la fois le recrutement et le paiement, *via* les recruteurs, qui sont leurs seuls interlocuteurs et qui sont également les seuls à être enregistrés officiellement par les raffineries.

²⁵ Pour d'autres exemples, voir Gooptu (2001, p. 55), Breman (1996), Kapadia (1996).

²⁶ Voir notamment Rao (1999a, 1999b).

²⁷ Voir en particulier les travaux de Breman (1996, 2003, 2007).

²⁸ A l'heure actuelle au Tamil Nadu l'Etat *via* les banques coopératives distribue des crédits de 10 à 13 000 rs par acre

Comment expliquer de telles différences entre les deux modes de gestion de la main d'œuvre? Seule une analyse historique de la construction sociale des deux systèmes permet d'éclairer la diversité des trajectoires. Dans les zones ayant recours à la main d'œuvre locale (Villupuram et Cuddalore), la production de canne est une histoire relativement ancienne et représente aujourd'hui 30% des surfaces cultivées. Agriculteurs et moissonneurs ont été habitués depuis près d'un demi-siècle. La production reste cyclique et alterne avec celle du riz (en fonction du climat mais aussi des incitations publiques, plus ou moins généreuses selon les années), mais les agriculteurs y reviennent régulièrement. Les raffineries de la région, y compris celles de statut public, sont réputées pour leur bon fonctionnement, ce qui est un facteur déterminant pour les agriculteurs puisqu'ils sont ainsi assurés de l'écoulement de la production. Dans les zones ayant recours à des migrants, par exemple le district de Madurai, le choix de ce mode de gestion de main d'œuvre s'est fait progressivement. La production industrielle de canne a démarré à grande échelle dans les années 70, d'abord sous l'impulsion de raffineries gouvernementales. Néanmoins elle est longtemps restée peu développée. Les dysfonctionnements multiples des raffineries gouvernementales entraînaient régulièrement des ruptures d'activité, n'incitant guère les producteurs à se convertir durablement faute de débouchés. La main d'œuvre était alors essentiellement locale mais les besoins étaient de toute façon limités. Aujourd'hui encore, la production de canne reste une activité secondaire, avec environ 10% seulement des surfaces occupées. A partir des années 80, l'implication du secteur privé a progressivement changé la donne. Les locaux embauchés jusque là étaient réputés pour être « indisciplinés », peu motivés, fainéants, etc. – il pouvait difficilement en être autrement dans la mesure où l'offre d'emploi était elle-même discontinuë et limitée à de très courtes durées du fait de parcelles minuscules. Le secteur privé décide alors de recourir à une main d'œuvre migrante, le plus simple étant de s'adresser à des intermédiaires de main d'œuvre de zones traditionnellement productrices. On assiste alors à la construction progressive de filières de migrations vers le Sud, dès le départ gérées par des intermédiaires qui attirent les migrants avec une avance. Les migrants sont des travailleurs déjà familiers avec la coupe de canne et recrutés pour cette raison là. Ils décident de migrer soit parce que les opportunités locales se raréfient (abandon des exploitations par les propriétaires terriens) soit parce qu'ils sont attirés par le principe de l'avance.

Dans le secteur du riz, la servitude trouve son origine dans des facteurs à la fois techniques et sociaux. Il semblerait que l'on assiste depuis quelques années à une intensification du phénomène, et que celle-ci puisse s'interpréter comme une réaction de survie des unités artisanales de séchage (*nerkalam*) par rapport à l'évolution d'un secteur marqué à la fois par une demande de plus en plus exigeante en matière de qualité et de riz « de marque », la libéralisation et la modernisation du secteur et enfin l'intégration verticale.

La filière se caractérise aujourd'hui par une forte tendance à l'intégration verticale dominée par le pouvoir des intermédiaires : ce sont eux qui achètent le *paddy* (riz brut) aux producteurs, délèguent la transformation aux rizeries, celles-ci étant en charge du séchage, du décorticage ou des deux, puis vendent le produit fini sur le marché de gros. Les propriétaires de rizeries qui disposent de suffisamment de capacités de stockage agissent aussi comme intermédiaires, mais les propriétaires de *nerkalam* (unités de séchage manuel), faute de capital, sont entièrement exclus du processus et interviennent uniquement comme sous-traitants. L'Etat est aussi un acteur très actif : il dispose de son propre réseau, depuis l'approvisionnement jusqu'à la commercialisation, l'objectif étant de garantir un prix minimum pour une denrée considérée comme prioritaire.

Le pouvoir des intermédiaires et l'intégration verticale se sont fortement accrus au cours des dix dernières années. La libéralisation de la vente de *paddy* et de riz en 1999, en autorisant une entrée massive de nouveaux acteurs, a probablement été un tournant. La concurrence

encourage à la fois l'augmentation des capacités de production mais aussi de stockage (le marché du riz, du fait d'une production saisonnière, est hautement spéculatif et le stockage permet de s'affranchir des fluctuations du marché). La concurrence encourage également le développement de riz de marque (par ailleurs de plus en plus exigée par la clientèle) et la mécanisation des différentes étapes du processus de production, et celles-ci renforcent en retour le processus d'intégration verticale. Obtenir un produit fini de qualité suppose une qualité constante de matière première, et incite donc à s'appuyer sur des circuits d'approvisionnements réguliers et des relations directes avec les producteurs.

Quelles sont les conséquences de ces différentes évolutions sur les modes de gestion de la main d'œuvre ? L'intégration verticale comme la modernisation ont tendance à renforcer la segmentation du marché et l'opposition entre unités de production « artisanales » et « modernes ». Les unités de transformation du riz se caractérisent par une très forte diversité, qui dépend à la fois de leur position dans le processus de transformation (spécialisées uniquement sur une étape (séchage ou décorticage) ou assurant l'ensemble des étapes), du degré de mécanisation (processus entièrement manuel, mécanisation partielle ou totale du processus), et enfin de leur position dans la filière (capacité de stockage, dépendance à l'égard des intermédiaires). On a ainsi un continuum, du plus « moderne » au plus « artisanal », avec, de manière caricaturale, aux deux extrémités :

- Les unités qui ont suffisamment de capital pour acheter leur propre matière première, la transformer et la revendre sur le marché. Ces unités ont également les moyens de se moderniser, encouragées par des incitations gouvernementales diverses²⁹. Elles bénéficient évidemment d'une position très avantageuse au sein de la filière, avec la possibilité à la fois de jouer sur l'évolution des cours et de spéculer, de développer leur propre marque ou encore d'approvisionner le marché étatique qui exige de grandes capacités de production
- Les unités condamnées à la sous-traitance. Les plus marginalisées sont celles qui sont spécialisées uniquement sur le séchage manuel (*nerkalam*). Il s'agit de petites unités de production entièrement artisanales : c'est ici que l'on trouve un recours massif à la servitude pour dette et les évolutions récentes ne font que renforcer la pression exercée sur les travailleurs, pour deux raisons principales. La première vient des exigences en matière de qualité. Qu'il s'agisse de qualité gustative, visuelle ou de conservation, la qualité et l'homogénéité du séchage sont déterminants (bien plus que les autres étapes de la transformation). Mécaniser est une option possible, mais les coûts d'investissement sont démesurés et totalement hors de portée d'unités de cette taille. La seule alternative consiste alors à exiger des travailleurs une disponibilité et une vigilance encore plus fortes que par le passé. La seconde raison vient du rôle désormais déterminant des intermédiaires (ou de certaines unités modernes, celles décrites à l'instant) : soumis à une forte concurrence du fait de la libéralisation du secteur, ils cherchent tous les moyens possibles pour compresser les coûts. Ils n'hésitent pas à s'imposer dans les unités de production et à harceler les travailleurs pour accélérer les cadences.

Le rôle ambigu de l'Etat et de la société civile

On observe le maintien et la persistance de ces modes d'exploitation en dépit de contestations, de conflits et de luttes de nature diverse : mobilisations spontanées émanant des travailleurs eux-mêmes, mais dont il faut bien reconnaître le caractère limité, tant dans le temps que dans l'espace ; mais aussi et peut-être surtout interventions extérieures : aux

²⁹ En particulier des crédits subventionnés de la *Tamil Nadu Industrial Investment Corporation*

missionnaires chrétiens, colonisateurs, mais aussi fonctionnaires bien intentionnés³⁰ ont succédé des travailleurs sociaux, des activistes, des ONG en tout genre et des organisations internationales, en particulier l'organisation internationale du travail. Nier tout effet positif de ses actions serait excessif : force est de constater néanmoins l'intensité et l'immensité des difficultés auxquelles se heurtent de telles initiatives.

L'immobilisme étatique

L'immobilisme étatique et l'ambiguïté de certaines politiques publiques sont une première difficulté. Nul ne contestera l'insuffisance voire l'absence réelle de volonté politique de la part des autorités indiennes dans le domaine de la lutte contre la servitude pour dette. La loi introduite en 1976 (*Abolition of Bonded Labour Act*), aussi ambitieuse soit-elle, n'a jamais réellement été appliquée, faute de plan réel d'action, faute également d'une connaissance minimale des mécanismes de la servitude. Les « comités de vigilance » (*vigilance committee*) supposés assurer l'identification des problèmes d'asservissement au niveau local fonctionnent rarement, soit du fait d'indifférence administrative, soit du fait de collusions entre les autorités publiques et les employeurs.

Il est possible de trouver ici et là des représentants de l'autorité publique sensibles au problème, mais tant que le problème reste nié au niveau national (plus ou moins selon les gouvernements en place, mais le déni reste néanmoins systématique), des initiatives prises au niveau étatique ou local sont condamnées à l'échec car ceux qui en sont à l'origine sont accusés d'avoir échoué dans l'éradication du fléau. Lorsque des travailleurs asservis sont identifiés (le plus souvent grâce aux ONG compte tenu de l'ineffectivité des fameux comités de vigilance), les seules actions prévues se limitent à un « package » prévoyant la libération puis la « réhabilitation » des travailleurs, grâce à une subvention de 20 000 Rs et éventuellement une formation professionnelle. Indépendamment de la lourdeur de la procédure (l'aide prévue est souvent donnée plusieurs années après la libération, parfois jamais), celle-ci traduit une vision très étroite du problème : la servitude serait imposée par la force et la violence, et il suffirait de libérer les personnes pour se débarrasser du fléau. Or la majorité des situations contemporaines sont des formes « volontaires » de servitude (Breman, 2007 ; Servet, 2007) : c'est surtout la misère et la pauvreté qui poussent les travailleurs à accepter de s'enfermer dans de telles trappes à dépendance. Le cas du sucre et des briqueteries décrits en sont deux exemples typiques. Quant aux formes de servitude basées sur la violence – le cas des rizeries décrit ici – le degré de dépendance des travailleurs – on peut même probablement parler d'aliénation – est tel que la « réhabilitation » suppose des efforts considérables. On pourrait multiplier à l'infini les exemples de libération tournant au drame, où des dizaines, parfois des centaines de familles sont désormais libres, mais surtout libres de mourir de faim, la meilleure option consistant souvent à se réfugier sous la protection de leur ancien employeur...

Seule l'amélioration des conditions d'emploi devrait pouvoir résoudre le problème (Lerche 2007 ; Srivastava, à paraître). Passer en revue l'ensemble des mesures législatives et réglementaires concernant les conditions de travail dépasse de très loin l'ambition de cet article. Contentons nous ici d'évoquer la question des salaires minimums. Au cours des dernières années, les propriétaires de briqueteries tamoules ont été régulièrement accusés d'embaucher des travailleurs asservis. Or un de leurs principaux arguments est infaillible : ils respectent le salaire minimum, et c'est ici que le bât blesse, puisque le montant fixé par la législation est absolument incompatible avec un revenu et des conditions de travail décentes. Quand on se penche sur les modes de fixation des salaires minimums, régis par des commissions soit-disant tripartites, on voit qu'ils sont dictés par les employeurs, largement

³⁰ Sur les initiatives de lutte contre la servitude au cours du XIX^e et première moitié du XX^e siècle, voir Cederlof (1997), Breman (2007).

écoutés du fait de leur pouvoir local, et le critère essentiel est celui d'un niveau de profit acceptable par le secteur. En d'autres termes, le principe du salaire minimum ne ferait que légitimer des pratiques existantes³¹. On observe exactement le même scénario pour les rizeries, où un accord tripartite signé en 2001 régit les salaires et les conditions de travail. Le montant des salaires minimums (à la pièce) est respecté, mais au prix de journées excessivement longues. Dans le cas des coupeurs de canne, un salaire minimum est également fixé par les raffineries, et dépend étroitement des prix minimums d'achat de la production fixés au niveau central et étatique. Ce salaire minimum est très souvent respecté, mais il inclut la commission des recruteurs... le salaire net des coupeurs de cane (lorsqu'ils sont migrants et recrutés par un intermédiaire de main d'œuvre) est donc en pratique largement en deçà du salaire minimum.

Le pouvoir des employeurs

Le pouvoir des propriétaires des unités de production, souvent issus des castes dominantes (principalement les Reddiars dans le cas des briqueteries, Chettiars dans le cas des rizeries, et certains combinent les deux activités), est également facteur d'immobilisme. Véritables *big men* locaux, leur insertion dans de multiples réseaux empêche toute forme de dissidence. Les propriétaires de briqueteries multiplient les alliances : alliances avec les leaders des villages d'origine des migrants, qui vont ainsi intervenir en faveur du propriétaire en cas de fuite des travailleurs ; alliances également avec un ou plusieurs partis politiques (et certains sont eux-mêmes fortement engagés dans un parti politique), lesquelles protègent contre les éventuelles sanctions de la part des autorités publiques³² ; alliances parfois avec des partis engagés dans la défense des basses castes afin de se protéger contre d'éventuelles actions collectives au nom de la lutte contre la discrimination sociale ; alliances enfin avec les leaders des villages où sont implantées les briqueteries (sous forme principalement de donations au temple, éventuellement d'investissements dans des infrastructures locales (en particulier les routes), ce qui évite ou limite les réticences éventuelles à l'égard de l'emploi de main d'œuvre migrante. L'ancrage politique des propriétaires de rizeries est tout à fait similaire. Dans les deux cas, pratiques de charité et de générosité sont également la règle, via notamment de nombreuses donations aux ONG locales. En entretenant ainsi une image de bienfaiteurs – et les investissements locaux sont souvent de montants considérables par rapport aux budgets municipaux – les employeurs obtiennent ainsi le support de l'opinion publique locale mais aussi une certaine forme de protection à l'égard des autorités publiques locales, en particulier les inspecteurs du travail.

L'ambiguïté de la « société civile »

Alors que les syndicats sont réputés pour leur indifférence à l'égard du problème de la servitude et du secteur « non organisé » en général (Heuzé, 1989, 2007b), des ONG de nature très diverse ont joué au cours des dernières décennies un rôle évident en matière de débat public sur la question de la servitude, *via* notamment des investigations empiriques et la collecte de données bien plus réalistes que les données officielles, l'interpellation des médias et de la Cour Suprême. En termes d'action proprement dit, force est de constater néanmoins l'impact très limité de leurs initiatives, et ceci pour diverses raisons. Tout d'abord, elles se heurtent à l'immobilisme étatique et à la résistance active des employeurs. Par exemple dans le cas des briqueteries, celles étudiées ici ont fait l'objet au cours des cinq dernières années de

³¹ Sur ce point voir également Berman (1996).

³² La plupart des briqueteries ne respectent pas les législations suivantes : Bonded Labour Act (1976), Prohibition of Child Labour in Hazardous Industries Act (1970) ; Employment Provident Fund and Miscellaneous Provisions Act (1971), Factory Act (1948), qui réglemente les horaires de travail et prévoit des compensations pour les heures supplémentaires, Inter-State Migrant Workmen Act (1979) – qui prévoit des mesures spécifiques (habitat, mesures sanitaires, etc.) lorsque plus de 50% de la main d'œuvre de l'entreprise est d'origine migrante

nombreuses menaces de la part d'ONG, la stratégie principale consistait à œuvrer pour des libérations de masse (plusieurs dizaines de travailleurs) et leur forte médiatisation, en misant sur l'humiliation des employeurs et l'interpellation de l'opinion publique. Non seulement l'insuffisance, voire l'absence de suivi des travailleurs condamne cette prétendue libération à l'échec : les travailleurs sont incapables de trouver une alternative en matière d'emploi. Mais plus encore, les employeurs ont su habilement retourner la situation à leur avantage en se portant eux-mêmes victimes. Plus que jamais, ils affirment l'absence de travail forcé et leur non responsabilité sur le travail des enfants – c'est désormais le mot d'ordre de l'association des employeurs, et l'un des objectifs consiste à en convaincre les autorités publiques afin d'anticiper un renforcement des contrôles. L'argument des salaires, nous l'avons vu plus haut, est infaillible. D'autres arguments relèvent de la liberté individuelle des travailleurs : « ce sont eux qui réclament des avances », ce qui est vrai mais ont-ils le choix compte tenu du paiement en fin de saison et du niveau dramatiquement bas des salaires ? D'autres relèvent de l'intérêt général, avec la menace de mécanisation et de licenciement (guère crédible, aucune briqueterie n'a encore opté pour la mécanisation du moulage) ou la hausse des prix de vente, qui serait selon eux catastrophique pour le secteur de la construction. Un dernier argument consiste à évoquer les effets pervers de ces mesures de libération : au dire des employeurs – et sur ce point ils ont probablement raison, les travailleurs en jouent, menacent les employeurs, hésitent de moins à moins à s'enfuir sans avoir soldé leur dette. Leur conclusion est donc la suivante : le principe de l'avance est d'autant plus nécessaire pour discipliner une main d'œuvre manipulée, de plus en plus rebelle et infidèle, de même que la compression des coûts du travail puisque la fuite, estimée à 20/30% chaque année, provoque des pertes qu'il faut bien compenser... Sur ce point ils ont tort : compte tenu de leur pouvoir de contrôle, les pertes sont exceptionnelles – il arrive que certains travailleurs s'enfuient mais tôt ou tard ils paieront leur dette, Toujours est-il que les propriétaires disposent d'un autre argument pour contrer d'éventuelles reproches quant à leur mode de recrutement et de paiement.

L'action des ONG ne se limite pas à des interventions de ce type. Il est difficile ici de décrire en détail la diversité des approches, et nous n'avons pas suffisamment de recul permettant de juger de leur efficacité relative. Un point mérite néanmoins d'être souligné : l'insuffisance voire l'absence de coordination et les conflits entre les différentes actions. Eviter les oppositions simplistes entre « Etat », « marché » et « société civile » s'avère ici indispensable. Contrairement aux préjugés véhiculés par certaines approches normatives, la société civile est loin d'être spontanément transparente, bienveillante et compétente pour défendre les droits des plus démunis. Il est également très naïf d'imaginer une société civile systématiquement opposée à « l'Etat » ou au « marché ». En Inde notamment, la caractère particulièrement élitiste et conservateur des syndicats et des mouvements paysans a fortement été souligné³³ et le milieu des ONG, même si on a encore peu de recul, n'échappe pas à cette tendance. Les alliances avec l'Etat sont plutôt la règle que l'exception (le degré d'interventionnisme et de contrôle étatique font que les ONG n'ont pas toujours le choix), et plus encore, il est fréquent d'observer une concurrence intensive entre différentes entités de la société civile, préoccupées davantage par leurs conflits internes que par la construction d'un front commun à l'égard des autorités publiques. Il est également fréquent d'assister à des coalitions entre certains acteurs de la société civile, l'Etat et parfois le « marché », en opposition à d'autres entités de la société civile. C'est exactement le scénario observé à l'égard des rizeries. Dans la région étudiée ici, plusieurs ONG sont activement impliquées depuis quelques années, mais avec des stratégies très différentes. La première stratégie consiste à miser sur le « dialogue social », la discussion et le compromis avec les employeurs (en partenariat avec le Bureau International du Travail), l'objectif étant de les amener progressivement à modifier leurs pratiques. Certaines se focalisent uniquement sur la lutte contre le travail des enfants, non seulement

³³ Voir par exemple Jaffrelot (1998), Oomen (2001).

parce qu'elles considèrent que c'est la priorité mais aussi car il serait vain, disent-elles, de prétendre modifier les comportements des employeurs en matière de gestion de la main d'œuvre. La seconde stratégie consiste à miser sur la confrontation et l'opposition, les libérations de masse et « l'empowerment » politique des travailleurs. Sans prétendre évaluer l'impact de ces différentes stratégies, limitons nous à une analyse de leurs défis et de leurs ambiguïtés.

Se pose tout d'abord un problème de représentativité. Le secteur est fortement segmenté, nous l'avons vu plus haut, avec une opposition nette entre unités artisanales et modernes. Cette opposition est d'autant plus forte que les premières, situées dans l'arrière pays, sont moins visibles alors que les secondes sont plus proches de Chennai et situées sur deux grands axes routiers. Or la plupart des mesures de dialogue social sont menées avec la *Rice Mills Association*, qui ne regroupe que des unités modernisées ou partiellement modernisées. Après plusieurs années d'efforts continus, les ONG comme le Bureau International du Travail continuent de se heurter à une absence totale de coopération des employeurs : ils nient tout problème de servitude – et il est vrai qu'ils ne sont finalement guère concernés directement (mais nombre d'entre eux le sont via des pratiques de sous-traitances aux unités artisanales). En même temps, ils prétendent représenter l'ensemble du secteur. Il est certain que ni le BIT ni les ONG ne connaissent la diversité du secteur, mais il est tout aussi certain que l'association monopolise délibérément l'espace public (elle est aussi l'interlocuteur officiel des autorités publiques) et la dépendance des unités artisanales à leur égard les condamne à l'invisibilité.

La question de la représentation est aussi problématique pour certaines ONG. Celle ayant opté pour une approche radicale entend agir au nom des Irulars (la communauté victime de l'asservissement dans les rizeries). Cette ONG a été créée et continue d'être animée par une femme très charismatique, qui a consacré toute sa vie à l'engagement pour les plus démunis, mais elle n'est pas du tout Irular (elle est plutôt de haute caste). Les employeurs, mais aussi les autres ONG et certains Irulars utilisent cet argument pour dénoncer son absence de légitimité.

Les initiatives en matière de dialogue social se traduisent parfois par des compromis qui peuvent être considérés comme problématiques. Par exemple l'ONG spécialisée dans la lutte contre le travail des enfants a réussi à obtenir de la part des employeurs une certaine forme de collaboration (autorisation d'envoyer les enfants à l'école, participation au financement du transport et du matériel scolaire). Mais en contrepartie elle est sommée de faire preuve de discrétion quant aux modes de gestion de la main d'oeuvre (alors que plusieurs années auparavant elle était activement impliquée dans la dénonciation du problème). En cas d'événement ou de réunion publics en lien avec le problème de la servitude, l'ONG intervient comme témoin de l'absence de pratiques de ce type au sein des rizeries. Inversement, et comme cela a été observé dans les briqueteries, les initiatives basées sur la dénonciation ont également des effets pervers. Depuis les initiatives de libération massive intervenues en 2004, les employeurs font encore plus preuve d'opacité. Ils refusent de montrer leur comptabilité. Ils refusent également de reconduire un accord tripartite relatif aux salaires et aux conditions de travail, exigeant qu'au préalable les accusations en matière de servitude soient levées

Mentionnons enfin les tensions multiples entre ces différents acteurs. Les ONG misant sur le dialogue social dénoncent les illusions de l'approche radicale, arguant qu'une telle approche est vaine au vu du pouvoir de lobbying des employeurs. Réciproquement celles ayant opté pour la dénonciation et la confrontation accusent les autres d'hypocrisie et de maintien du *status quo*. Les principaux syndicats présents dans le secteur ont tendance à s'opposer aux actions des ONG, quelles qu'elles soient, considérant qu'il vaut mieux se focaliser sur les accords en matière de salaire plutôt que sur le problème de la servitude, qui selon ne provoque que le blocage des employeurs. A ces différences de nature idéologiques il faut ajouter les

problèmes de concurrence et de conflits personnes. Certains acteurs acceptent difficilement l'intrusion de nouveaux intervenants et considèrent que tel territoire ou telle question relève de leur chasse gardée (c'est le cas notamment des syndicats à l'égard des ONG, ou d'ONG anciennement implantées à l'égard de nouvelles). Cette absence totale de coordination a pour principale conséquence de brouiller le message à l'égard des employeurs. Ils ont rapidement choisi l'alliance avec l'ONG qui menaçait le moins leurs activités (celle focalisée sur le travail des enfants), tout en entretenant délibérément les tensions et les oppositions en véhiculant des rumeurs sur telle ou telle ONG.

Conclusion

Loin d'être un résidu de la « tradition », supposé disparaître avec la modernisation des processus de production, la servitude pour dette reste d'une actualité surprenante. Elle disparaît dans certains secteurs mais réapparaît dans d'autres, donnant naissance à de nouvelles formes de hiérarchie et d'exploitation. Elle s'avère parfaitement compatible avec des formes capitalistiques d'organisation de la production. Elle n'est pas non plus limitée au secteur « informel » : on trouve ce type de relations d'emploi dans des unités de production enregistrées et reconnues par la puissance publique, *via* un système de sous-traitance basé sur plusieurs principes communs : l'avance sur salaire, mais aussi le paiement en fin de saison ou du moins retardé, le paiement à la pièce, le recours à une main d'œuvre migrante recrutée par des intermédiaires de main d'œuvre qui représentent le véritable pivot de ces relations d'emploi et d'endettement.

Plusieurs travaux ont mis en évidence le rôle souvent décisif de l'espace dans la construction sociale de formes d'accumulation très diverses de l'économie indienne et la présence de clusters, regroupant des unités de production/transformation concurrentes ou complémentaires³⁴. Alors que les dynamiques positives de ces regroupements d'unités productives sont souvent mises en avant, ici ce sont les effets négatifs qui ressortent avec force. Comme le suggère Barbara Harriss-White (2003, p. 208) les clusters indiens se caractérisent, entre autres, par « l'acceptation sociale de fortes externalités négatives ». C'est particulièrement le cas ici, avec le recours à des relations d'emploi spécifique empêchant toute prise de parole, liées à une segmentation très forte des « marchés » de l'emploi, mais aussi la sous-traitance verticale (qui brouille les responsabilités et accentue la pression exercée sur les travailleurs) et la collaboration entre employeurs (qui permet autant d'éviter les actes de dissidence que de faire front commun à l'égard d'interventions extérieures).

Dans les trois secteurs étudiés ici, la servitude semble avoir de beaux jours devant elle. Pour les employeurs, elle est partie prenante de leur mode d'accumulation et joue un rôle essentiel d'ajustement face aux évolutions de la conjoncture. Simultanément, l'immobilisme étatique et l'ambiguïté des initiatives de la société civile n'incitent guère à l'optimisme. Nos observations, limitées à trois secteurs et dans des zones géographiques très limitées, ne permettent aucune généralisation. Il nous semble néanmoins que pour un sujet aussi sensible, et face à des employeurs aussi puissants, la seule issue repose sur une volonté politique massive et provenant du gouvernement fédéral en matière de conditions de travail et de protection sociale. Espérons que les conclusions du dernier rapport de la Commission du secteur informel (NCEUS, 2007), qui plaident pour des actions volontaristes et ambitieuses dans ce domaine, ne restent pas lettre morte.

³⁴ Voir par exemple Cadène et Vidal (1997), Cadène et Holmstrom (1998), Harriss-White (1996)..

Bibliographie

Bardhan, P., 'The Economist's Approach to Agrarian Structure', in *Institutions and Inequalities: Essays in Honour of Andre Beteille*, J. Parry and R. Guha (eds), New Delhi: Oxford University Press, 2001 (1999), pp. 88–99.

Bhukuth A. et Ballet J., 'Is Child Labour a Substitute for Adult Labour? A Case Study of Brick Kiln Workers in Tamil Nadu, India', *International Journal of Social Economics*, Vol.33, N°8, August, 2006, pp 594-600.

Brass, T., 'Class Struggle and Deproletarianisation of Agricultural Labour in Haryana (India)', *Journal of Peasant Studies*, Vol. 18, n°1, 1990, pp. 36–67.

Breman, J., *Of peasants, migrants and paupers: rural labour circulation and capitalist production in West India*, New–Delhi: Oxford University Press, 1986.

— *Footloose labour: working in the Indian Informal economy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996.

— *The labouring Poor in India*, Oxford: Oxford University Press, 2003.

— *The making and unmaking of an industrial working class*, New–Delhi: Oxford University Press, 2004.

— *Labour bondage in West India. From past to present*, Oxford: Oxford University Press, 2007.

Breman J. I. Guérin, A. Prakash (eds), *Bonded Labour in India, à paraître*.

Byres, T.J., K. Kapadia and J. Lerche, *Rural labour relations in India*, New Delhi, India research Press, 1999.

Cadène, Ph. and M. Holmstrom (eds), *Decentralised production in India: industrial districts, flexible specialisation and employment*, New-Delhi: Sage, 1998.

Cadène, Ph. and D. Vidal (eds), *Webs of trade. Dynamics of business communities in Western India*, New-Delhi: Manohar, 1997.

Cederlof, G., *Bonds lost. Subordination, conflict and mobilisation in rural South India c. 1900–1970*, New–Delhi: Manohar, 1997.

Chandavarkar, R., *The Origins of Industrial Capitalism: Business Strategies and the Working Classes in Bombay, 1900–1940*. Cambridge: Cambridge University Press, 1994.

Da Corta, L. et D. Venkateshwarlu, 'Unfree relations and the feminisation of agricultural labour in Andhra Pradesh, 1970–1995', in *Rural labour relations in India*, Byres T.J., K. Kapadia K. and J. Lerche (eds.), New Delhi: India research Press, 1999, pp. 71-140.

Deliège, R., 'Job mobility among the brickmakers of south–India', *Man in India*, 69, March, 1989, pp. 43–63.

De Neve, G., *The everyday politics of labour. Working lives in India's informal economy*, New–Delhi: Social Sciences Press, 2005.

Drèze J. et A. Sen, *India. Development and Participation*, Delhi : Oxford University Press, 2002.

Engelshoven, M., 'Diamonds and patels. A report on the diamond industry of Surat', *Contributions to Indian sociology*, vol. 33, n°1–2, January–August, 1999, pp. 353–279.

Gooptu, N., *The politics of the urban poor in early twentieth–century India*, Cambridge: Cambridge University Press, 2001.

Gupta, J., 'Informal Labour in brick Kiln. Need for Regulation', *Economic and Political Weekly*, August 2, 2003, pp.3282–3292.

Guérin, I. A. Bhukhut, K. Marius-Gnanou, J.-M. Servet, *Indebtedness, Vulnerability to Bondage and Microfinance*, Report for the ILO (Social Finance Unit), Puducherry: French Institute of Pondicherry, 2004.

Guérin I. Roesch M. Venkatasubramanian, 'Ne nous libérez pas! L'ambiguïté du principe de l'avance sur salaire à partir de l'exemple des briqueteries en Inde du Sud', *Autrepart*, (43) 2007, pp. 121-133.

Guérin I. (avec Venkatasubramanian), 'Corridors of Migration and Chains of Dependence: Brick Kiln Moulders in Tamil Nadu' in *Bonded Labour in India*, Breman J. I. Guérin, A. Prakash (eds), à paraître.

Guérin I. Bhukhut A., Marius-Gnanou K., Venkatasubramanian 'Neobondage, seasonal migration and job brokers: cane cutters in Tamil Nadu' in *Bonded Labour in India*, Breman J. I. Guérin, A. Prakash (eds), à paraître.

Harriss, J., 'Does the 'depressor' still work? Agrarian structure and development in India: a review of evidence and argument', *The Journal of Peasant Studies*, Vol.19, n°2, January, 1992, pp.189–227.

Harriss-White, B., *A Political Economy of Agriculture Markets in South India: Masters of the Countryside*, New-Delhi: Sage Publications, 1996.

Harriss-White, B., *India Working. Essays on society and economy*, Cambridge: Cambridge University Press, 2003.

Heuzé, D., *Ouvriers d'un autre monde*, Paris : Maison des sciences de l'homme, 1989.

Heuzé, D., 'Il bondage in India, raffigurazione della società eccezione?', à paraître.

Heuzé, D., 'Bondage in India: representing the past or the present? The case of the Dhanbad coal belt during the eighties' in *Bonded Labour in India*, Breman J. I. Guérin, A. Prakash (eds), à paraître.

Jaffrelot, Ch. (1998), *La démocratie en Inde. Religion, caste et politique*, Paris, Fayard.

Kapadia, K., *Siva and her sisters. Gender, Caste and Class in Rural India*, Delhi: Oxford University Press, 1996.

— 'Translocal modernities and transformations of gender and caste' in *The violence of development. The politics of identity, gender and social inequalities in India*, Kapadia K. (ed) New-Delhi: Kali for Women, 2002, pp. 142–182.

John, J., and N. Ateeq N. 'Migrant labour in the brick kiln in Punjab in Migrant' in *Labour and human rights in India*, Iyer G. K. (ed), New-Delhi: Kanisha, 2003, pp. 78–100.

Landy, F. *Un milliard à nourrir. Grain, territoire et politique en Inde*, Paris : Belin, 2006.

Lerche J. (2007) 'A Global Alliance Against Forced Labour? Unfree Labour, Neo-liberal Globalization and the International Labour Organization' *Journal of Agrarian studies*, forthcoming.

Mines, M., *Public faces, private voices. Community and individuality in South-India*, Delhi: Oxford University Press, 1996.

National Commission for Enterprises in the Unorganised Sector, *Report on Conditions of Work and promotion of Livelihoods in the Unorganised Sector*. New Delhi, August 2007.

Oomen, T. K., *Nation, civil society and social movements. Essays in political sociology*, New-Delhi/Thousand Oaks/London: Sage, 2001.

Picherit D. ‘“Workers, trust us!”: Labour middlemen and the rise of the lower castes in Andhra Pradesh’ in *Bonded Labour in India*, Breman J. I. Guérin, A. Prakash (eds), à paraître.

Pouchepadass, J. ‘After slavery: unfree rural labour in post-1843 Eastern India’ in *Bonded Labour in India*, Breman J. I. Guérin, A. Prakash (eds), à paraître.

Prakash A. ‘Towards Understanding the Nature of Labour Markets in Brick Kilns’ in *Bonded Labour in India*, Breman J. I. Guérin, A. Prakash (eds), à paraître.

Racine, J.-L. (ed) (1994) *Les Attaches de l’homme. Enracinement paysan et logique migratoire en Inde du Sud*, Paris: Edition de la Maison des Sciences de l’Homme.

Racine, J., and J.-L. Racine, *Viramma. Une vie paria. Le rire des asservis*, Paris: Plon, 1995.

Rao, J. M, ‘Agrarian Power and Unfree Labour’, in T.J. Byres, K. Kapadia and J. Lerche, op. cit. 1999a, pp. 242-62.

Rao, J. M., ‘Freedom, Equality, Property and Bentham: The Debate over Unfree Labour’. *Journal of Peasant Studies*, 27(1), 1999b, pp. 97-127.

Servet, J.-M, ‘Entre protection et surexploitation : l’ambiguïté de la rémunération par avance en Inde’, *Autrepart*, (43) 2007, pp.103-119

Roesch M., I. Guérin, S. Kumar, M. Thanuja, Venkatasubramanian, Ponnarasu, Impact assessment of the Peblisa project in Tamil Nadu, Report for the International Labour Organisation, Pondicherry: French Institute of Pondicherry, 2007

Roesch M., Venkatasubramanian, Guérin I., ‘Bonded Labour in the rice mills: Fate or Opportunity?’ in *Bonded Labour in India*, Breman J. I. Guérin, A. Prakash (eds), à paraître.

Sankaran K., ‘Bonded Labour and the Courts’ in *Bonded Labour in India*, Breman J. I. Guérin, A. Prakash (eds), à paraître.

Singh, D. P., ‘Women Workers in the Brick Kiln Industry in Haryana’, *Indian Journal of Gender Studies*, 12, 2005, 83–97.

Singh, M., ‘Bonded Migrant Labour in Punjab Agriculture’, *Economic and Political Weekly*, March 15, 1997.

Shah, A., ‘The labour of love: Seasonal migration from Jharkhand to the brick kilns of other states in India’ *Contributions to Indian Sociology*, 40, 2006, pp. 91–118.

Srivastava, R. S., ‘Bonded labour in India: its incidence and pattern’ Working Paper Declaration/WP/43, 2005, 46 p.

Srivastava R. ‘Conceptualising Continuity and Change in Emerging Forms of Labour Bondage in India’ in *Bonded Labour in India*, Breman J. I. Guérin, A. Prakash (eds), à paraître.

Tandon R. et Mohanty R. (eds) *Does civil society matter? Governance in contemporary India*, New-Delhi/Thousand Oaks/London, Sage Publications, 2003.